

Communiqué de presse

Informations brèves du CJB de sa séance du 31 mai 2017 La Neuveville, le 2 juin 2017

Marcelle Forster, nouvelle présidente du CJB

Marcelle Forster est la nouvelle présidente du CJB

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a élu son Bureau pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018. Il a porté à sa présidence la socialiste prévôtoise Marcelle Forster qui succède ainsi à Maurane Riesen. Marcelle Forster, membre du CJB depuis sa création en 2006, accède pour la première fois à la présidence de l'institution. Elle sera la deuxième femme à présider le CJB après Maurane Riesen. Elle siège également au sein des commissions Institutions, Culture et Police, affaires militaires et finances du CJB.

Marcelle Forster bénéficie d'une profonde connaissance de la région et d'une vaste expérience politique, elle qui est également membre de l'Assemblée interjurassienne. Elle a aussi été membre de la Députation francophone au Grand Conseil, conseillère de ville et puis conseillère municipale à Moutier.

Le libéral-radical niola Willy Sunier accède quant à lui à la vice-présidence de l'institution. Le Bureau est complété des assesseurs Roland Benoit (UDC, Corgémont) et Maurane Riesen (PSA, Sonceboz).

Programme d'intégration cantonal 2018-2021

Le CJB a approuvé dans les grandes lignes le programme d'intégration cantonal 2018-2021 qui pose le cadre de l'accueil des réfugiés dans le canton de Berne pour les quatre ans à venir. Le CJB estime cependant que l'acquisition de compétences linguistiques doit être soutenue de manière généralisée bien au-delà du niveau A1, comme le prévoit le programme, par exemple jusqu'au niveau B1.

En effet, le niveau A1 n'est guère suffisant pour permettre une intégration réussie en Suisse. De plus, cela n'est pas cohérent avec ledit programme qui prévoit une intégration rapide sur le marché du travail des adultes ou le suivi d'une formation pour les plus jeunes. Il est évident que le niveau A1 n'est pas suffisant pour permettre de suivre une formation ou de trouver un emploi. C'est pour cela qu'un niveau généralisé plus élevé doit être ambitionné.

De plus, la majorité du CJB propose de supprimer la sanction de 30% sur le revenu de l'aide sociale pour les personnes qui n'atteindraient pas au moins le niveau A1.

Nouveau règlement de soutien aux associations de jeunesse

La Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne a édicté un nouveau règlement relatif au subventionnement des camps et des cours proposés par les organisations de jeunesse. Ce nouveau règlement prévoit une augmentation de la subvention de 2.5 à 3.4 francs par participant bernois et par nuitée pour les camps et cours organisés par les associations de jeunesse.

La nouveauté réside dans le fait que seuls les camps et cours à partir de trois nuitées pourront être considérés pour l'octroi d'une subvention, à l'exception du camp de Pentecôte pour lequel deux nuitées seront suffisantes.

L'objectif de cette modification est de réduire la charge administrative, tant pour les associations que pour le canton, sans pour autant prétériter le montant global alloué auxdites

associations. En effet, l'augmentation de la subvention par participant et par nuitée devrait compenser la baisse envisagée du nombre de camps éligibles pour une subvention.

Le CJB a envoyé ce nouveau règlement à l'association du scoutisme jurassien et aux groupements actifs dans le Jura bernois afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Autres dossiers

Dans sa séance du 31 mai 2017, le CJB a également :

- Pris position sur la modification de la loi sur le personnel et du décret concernant les frais de procédure et les émoluments administratifs des autorités judiciaires et du Ministère public.
- Octroyé ou préavisé des subventions pour un montant total de 494'470 francs (pour plus d'informations se référer au communiqué de presse : subventions du mois de mai 2017).

Informations

Marcelle Forster, présidente du CJB, 079 400 18 08 ou Lucas Bonadei, secrétaire général du CJB, 031 633 75 73.